



CAP Avenir
ORGANISME DE FORMATION

PUBLIC

Salariés en charge ou impliqués dans la démarche de prévention des risques professionnels.

DURÉE - TAILLE DU GROUPE

2 jours - 7 heures par jour.
Groupe de 8 à 10 apprenants.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis formel n'est exigé.

ÉVALUATION/VALIDATION

À chaud et par QCM.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques, exercices pratiques, support de formation.

TARIF

INTRA : 1350,00€ HT / jour hors frais de déplacement, hors frais duplication de support.

Délai d'accès :

Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande.

Modalités d'accès handicap :

Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.

Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts. (V-03/2025)

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX POUR LES COLLABORATEURS

(REF. PGR09)

Objectifs

- Connaître le contexte législatif et les enjeux pour l'entreprise
- Identifier les profils et situations à risque.
- Savoir comment réagir pour soi et pour les autres.
- Être capable d'aider un collègue en situation de RPS.

Programme

Matinée

- Présentation et tour de table.
- Définitions des RPS.
- Causes des RPS dans le travail et attendites à la santé.
- Rôle du CSE en prévention.

Après-Midi

- Les étapes des démarches de prévention des RPS.
- Harcèlement et violences internes.
- Exemples d'intervention pour illustration et échange.
- Bilan de la formation.

DOCUMENTS DELIVRES SUITE A L'EVALUATION DES ACQUIS

Un certificat de réalisation sera remis à chaque apprenant à l'issue de l'action de formation.

**« La formation est animée par un consultant
spécialisé dans l'accompagnement à la prévention
des risques professionnels. »**